

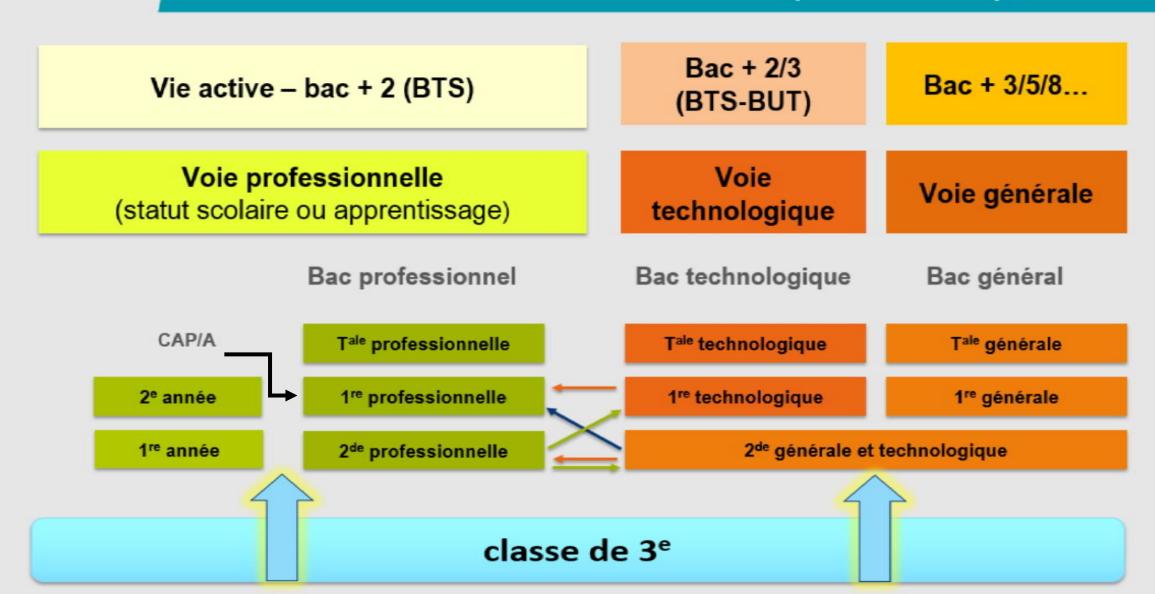
L'orientation après la classe de 3^{ème}

Sommaire

- Les différentes voies après la troisième
 - Schéma des études
- La voie générale et Technologique (GT) :
 - la seconde GT
 - La filière générale
 - La filière technologique
- La voie professionnelle :
 - Choisir la filière professionnelle
 - Statut scolaire ou apprenti(e): lycée professionnel/CFA
 - Certificat d'Aptitude Professionnelle : CAP
 - Bac professionnel : choisir une famille de métiers ou une spécialité
- Les procédures d'orientation, d'affectation et d'inscription
- Quelques ressources



Des formations différentes, plusieurs diplômes



La voie générale et technologique

La seconde générale et technologique

10 enseignements obligatoires pour tous les lycéens :

- Français
- Histoire géographie
- Langues vivantes A et B
- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Physique chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Education physique et sportive
- Enseignement moral et civique
- Sciences numériques et technologie

Ils bénéficient d'un accompagnement :

- Un test de positionnement en début d'année pour connaître leurs acquis et leurs besoins en français et en mathématiques
- Un accompagnement personnalisé en fonction des besoins de l'élève
- Du temps consacré à l'orientation

Enseignements optionnels en seconde GT

<u>Un enseignement général au choix selon les lycées :</u>

- Arts : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique
- Langue Vivante C étrangère ou régionale
- Langues et cultures de l'Antiquité (LCA) latin
- Langues et cultures de l'Antiquité (LCA) grec
- Education physique et sportive
- Arts du cirque
- Écologie, agronomie, territoires-développement durable (EATDD, en lycée agricole)

l <u>Un enseignement technologique au choix disponible selon</u> l <u>les lycées :</u>

- Biotechnologies
- Création et culture design
- Création et innovation technologique
- Management et gestion
- Santé et social
- Sciences de l'ingénieur
- Sciences et laboratoire
- Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives (lycée agricole)
- Pratiques sociales et culturelles (lycée agricole)
- Pratiques professionnelles (lycée agricole)

Choisir le bac général

- Enseignement théorique et abstrait
- Profiléchir / analyser / synthétiser
- Argumenter / rédiger
- |• Travail personnel important

En savoir plus sur la voie générale :

www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee

En Première, les élèves choisissent 3 enseignements de spécialité.

En terminale, ils gardent 2 enseignements de spécialité sur les 3.



La voie générale en Première et Terminale

En première, 3 enseignements de spécialité (EDS) de 4 heures chacun.

En terminale, 2 enseignements de spécialité (EDS) de 6 heures chacun

Tous les élèves suivent des enseignements communs :

- Français en 1ère
- Philosophie en Terminale
- Histoire géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B
- Education physique et sportive
- Enseignement scientifique + Maths si pas pris en EDS

Les élèves suivent des enseignements de spécialité (EDS)

- Arts
- Education physique, pratiques et cultures sportives
- Humanités, littérature et philosophie
- Littérature et langues et cultures de l'Antiquité
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Numérique et sciences informatiques
- Sciences de l'ingénieur
- Biologie-écologie (lycées agricoles)

Choisir un bac technologique

- Enseignement appliqué
 - Observation > expérimentation > application
- Travail en groupe et en autonomie sur des projets
- l· Travaux pratiques (T.P.), en laboratoire,
- En salle informatique, de technologie...

Chaque série permet d'approfondir des enseignements de spécialité concrets et pratiques pour bien préparer aux études supérieures.

Il y a des enseignements de spécialité spécifiques en fonction du bac technologique :

3 en Première et 2 en Terminale

La voie technologique en Première et Terminale

<mark>Tous les élèves suivent des enseignements communs</mark> :

- Français en 1ère
- Philosophie en Terminale
- Histoire géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B
 (+enseignement technologique en langue vivante)
- Education physique et sportive
- Mathématiques

Les élèves suivent les enseignements de spécialité de la série choisie :

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)

La voie professionnelle

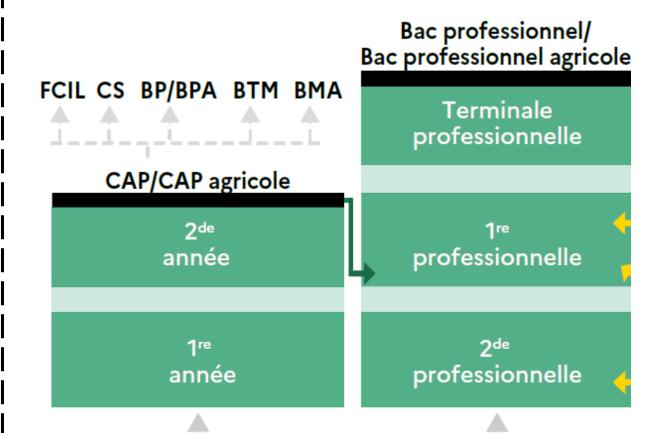
Choisir la filière professionnelle

<u>La formation peut être suivie :</u>

- Soit sous statut scolaire dans un lycée professionnel, avec des périodes de stages en entreprise chaque année
- Soit en apprentissage dans un lycée professionnel ou dans un CFA, avec un contrat de travail auprès d'un employeur.
- ■Pratiquer, expérimenter, intérêt pour le concret
- ■Stages en entreprises

Enseignements généraux: maths, P-C, français, H-G, langue vivante, prévention-santé-environnement, EPS, arts appliqués

Enseignements professionnels : cours, travaux pratiques, travaux en atelier, en intérieur ou en extérieur



VOIE PROFESSIONNELLE

sous statut scolaire ou sous statut apprenti

Choisir la filière professionnelle

Pour tous les élèves entrant au lycée professionnel :

- **Tests numériques de positionnement :** français et mathématiques
- => Profil individuel de chaque élève : niveau selon le degré de maîtrise dans chaque sous-ensemble de connaissances et de compétences évalué
- Accompagnement personnalisé et adapté construit à partir de ce profil
- Stages en entreprise: Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) variant de 6 à 8 semaines par an. Une allocation de stage est versée par l'Etat : de 10 euros (1ère CAP/2^{nde} pro), 15 euros (T.CAP/1ère bac pro), 20 euros (T. bac pro) par jour.

Choisir la filière professionnelle

La co-intervention pour donner plus de sens aux enseignements généraux

•L'objectif : des professeurs d'enseignements généraux et professionnels animent ensemble les séances de travail

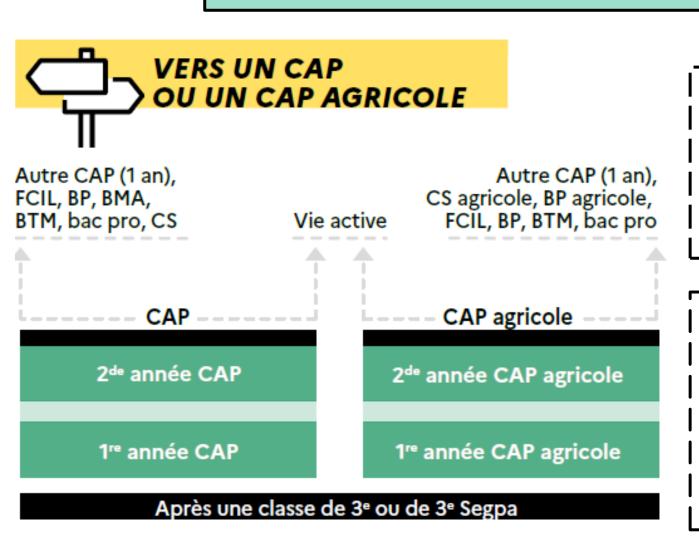
Un chef-d'œuvre à réaliser

•Tout au long de son parcours au lycée professionnel, le lycéen prépare individuellement ou collectivement un « chef d'œuvre » qu'il présente à la fin de l'année de terminale devant un jury : par exemple un journal, un site internet, organiser un salon, un décor etc....

La mise en place des familles de métiers en bac professionnel depuis la rentrée 2019 progressivement

- •Les élèves de 3ème qui s'engagent en bac professionnel choisiront une famille de métiers.
- Attention, il existe encore certains bacs pros hors familles de métiers !!

Choisir le Certificat d'Aptitude Professionnelle CAP



- 2 ans pour les élèves issus de la 3ème
- 12 à 14 semaines de stages selon le diplôme sur les deux années

200 spécialités de CAP dont 10 CAP Agricoles

Les élèves de 3^{ème} qui s'engagent en CAP/A choisiront une spécialité professionnelle.

Choisir le bac professionnel



FCIL, BTS, DN MADE, DMA, DE du paramédical, du social ou du sport, CS

Vie active

CS agricole, FCIL, BTSA

Bac professionnel ----

Terminale professionnelle

1^{re} professionnelle

2^{de} professionnelle

Bac professionnel agricole

Terminale professionnelle

1^{re} professionnelle

2^{de} professionnelle agricole

Après une classe de 3° ou de 3° Segpa

- 3 ans pour les élèves issus de la 3ème
- 18 à 22 semaines de stages sur les trois années selon le diplôme

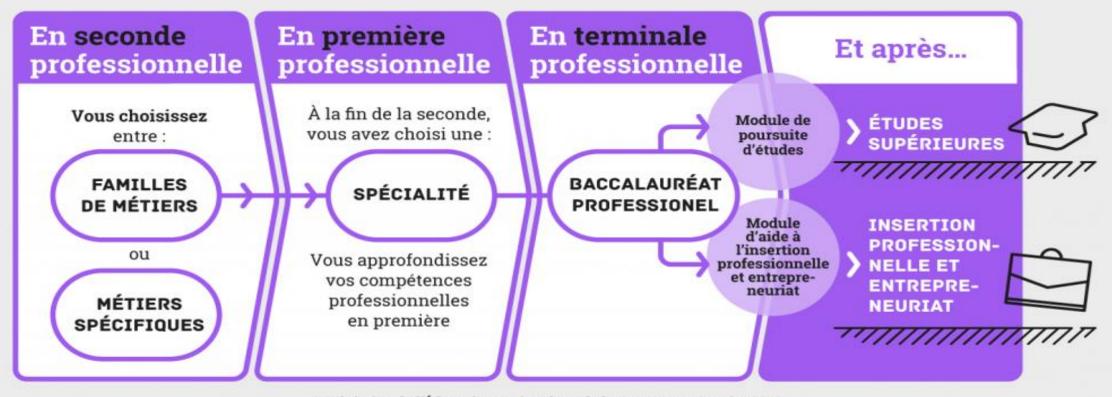
Plus de 100 spécialités de bacs professionnels.

Avec la mise en place des familles de métiers en bac professionnel depuis la rentrée 2019 progressivement,

les élèves de 3^{ème} choisiront une famille de métiers.

Attention aux bacs pros hors familles de métiers !!

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL: FACILITER L'ACCÈS AU MONDE PROFESSIONNEL ET À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Quelques exemples de familles de métiers

MÉTIERS DE LA MAINTENANCE DES MATÉRIELS ET DES VÉHICULES

Maintenance des matériels option A matériels agricoles

Maintenance des matériels option B matériels de construction et de manutention

Maintenance des matériels option C matériels d'espaces verts

Maintenance des véhicules option A voitures particulières

Maintenance des véhicules option B véhicules de transport routier

Maintenance des véhicules option C motocycles

MÉTIERS DE LA RELATION CLIENT

Métiers de l'accueil*

Métiers du commerce et de la vente option A animation et gestion de l'espace commercial*

Métiers du commerce et de la vente option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale*

2^{nde} professionnelle Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement puis fin 2^{nde} pro, choix de la spécialité :

- Bac professionnel Etude et réalisation d'agencement : disponible au LP Gabriel Faure, Coarraze 64 j
 ou
- Bac professionnel Technicien de fabrication bois et matériaux associés : LP Louis de Foix, Bayonne ou
- Bac professionnel Technicien menuisier agenceur par exemple au LP Haroun Tazieff, St-Paul lès-Dax

2^{nde} professionnelle Métiers de la beauté et du bien-être puis fin 2^{nde} pro, choix de la spécialité :

• Bac pro Coiffure: possible au LP Jean d'Arcet, Aire sur l'Adour

Bac pro Esthétique – cosmétique – parfumerie : possible au LP Aïzpurdi,
 Hendaye

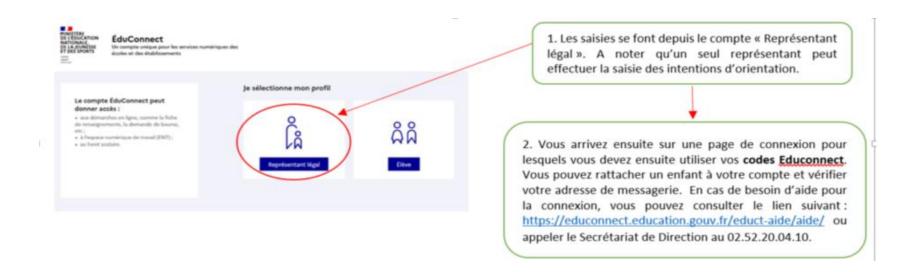
L'apprentissage

- L'apprentissage consiste à trouver un employeur et signer un contrat de travail
- Les cours ont lieu en CFA ou en Lycée Professionnel
- L'alternance varie selon le diplôme préparé : un CAP ou un Bac professionnel
- La rémunération : De 410,60 € à 1186,60 €/mois, selon l'âge et l'année d'études
- Des <u>passerelles entre l'apprentissage et le statut scolaire</u> pour construire un cursus au plus près des besoins de l'élève.

Les procédures d'orientation, d'affectation et d'inscription par le téléservice : 3 étapes importantes

Les services en ligne Orientation, Affectation et Inscritpion

- Le portail Scolarité Services est accessible via l'identifiant et mot de passe de votre compte EduConnect ou en utilisant FranceConnect
- https://educonnect.education.gouv.fr/ ou https://teleservices.education.gouv.fr
- Le parcours d'orientation, d'affectation et d'inscription des élèves de troisième se fait de manière dématérialisée pour accéder aux différents téléservices :



Première étape : l'orientation

Le Service en Ligne Orientation :

Le Service en Ligne Orientation est créé pour les familles, dans le but de **simplifier leurs démarches administratives par leur dématérialisation, et les positionner dans un parcours orientation-affectation-inscription au sein d'un portail "parents".** Il permet aux familles de :

- il Saisir les intentions provisoires pour la rentrée scolaire
- i 2 Consulter l'avis provisoire du conseil de classe et en accuser réception
- i 3 Saisir les choix définitifs
- ! 4 Consulter la réponse du conseil de classe et faire part de leur accord ou désaccord

Première étape : l'orientation

- **De janvier à février**, les élèves et leur famille formulent leurs <mark>vœux provisoires</mark> sur le <u>portail</u> Scolarité services, **Orientation** :
 - Seconde générale et technologique ou seconde spécifique
 - Seconde professionnelle (sous statut scolaire ou en apprentissage) ;
 - 1ère année de CAP (sous statut scolaire ou en apprentissage).
- Au conseil de classe du 2º trimestre ou au 1º semestre, un avis provisoire d'orientation est donné ; il est transmis sur le site <u>Téléservices Orientation</u>.

Première étape : l'orientation

- **D'avril à mai**, les élèves et leur famille inscrivent leurs <mark>vœux définitifs</mark> sur le site Scolarité services Orientation.
- Au conseil de classe du 2nd semestre, une proposition d'orientation est faite par l'équipe pédagogique :
- •Si elle est <u>conforme au choix de l'élève</u> : la proposition d'orientation devient une <mark>décision d'orientation</mark>, notifiée par le chef d'établissement
- •Si elle est <u>différente du choix de l'élève</u> : le chef d'établissement prend la décision définitive après un entretien avec la famille permettant un ultime dialogue
- ■Si <mark>le désaccord persiste après cette entrevue, la famille peut demander un recours (dans un délai de trois la jours ouvrables suivant la décision prise par le chef d'établissement) auprès d'une commission d'appel.</mark>

Quelle différence entre orientation et affectation?

Le conseil de classe du 3º trimestre formule une proposition d'orientation. Si celle-ci correspond au souhait de l'élève, la proposition d'orientation devient alors **décision d'orientation**. Cette décision, prise par le chef d'établissement, compte tenu des résultats scolaires et des vœux de l'élève, porte sur :

- ❖ le passage en 2^{de} générale et technologique ou en 2^{de} spécifique ;
- le passage en 2^{de} professionnelle ;
- ❖ le passage en 1^{re} année de CAP.

La phase d'affectation est la concrétisation des décisions d'orientation. Elle détermine l'établissement et la formation qui accueilleront chaque élève à la rentrée. La famille peut procéder à l'inscription administrative dans le lycée dès l'affectation reçue.

La procédure informatisée AFFELNET effectue un classement des candidatures pour chacune des formations et attribue aux élèves une place dans un établissement public. Les élèves non affectés en LP à l'issue du 1er tour sont invités à contacter rapidement le principal de leur collège d'origine et/ou un psychologue de l'éducation nationale au CIO (centre d'information et d'orientation) afin de trouver une solution.

Deuxième étape : l'affectation

En parallèle, dans <mark>Scolarité Services onglet affectation post-3ème</mark>, l'élève et sa famille formulent des demandes de formation et d'établissement .

https://affectation3e.phm.education.gouv.fr

L'élève et sa famille précisent le lycée pour la seconde générale et technologique et les lycées I professionnels et les spécialités ou familles de métiers pour les diplômes professionnels.

Formuler une demande n'assure pas toujours une place dans un établissement et les enseignements ou spécialités de son choix. La demande est satisfaite dans la limite des places disponibles.

Il est conseillé de formuler plusieurs vœux !!!

Fin juin, les élèves reçoivent leur notification d'affectation et s'inscrivent dans leur futur établissement.

L'affectation

Affectation : 2^{nde} professionnelle et 1^{ère} année de CAP

Le barème académique prend en compte :

- la classe d'origine
- les résultats scolaires
- Des bonifications éventuelles (commissions départementales, académiques...)

Certaines formations professionnelles nécessitent des procédures de recrutement particulières et anticipées

L'affectation : nouveauté depuis 2024 :

un pré-tour uniquement pour les élèves de 3ème demandant la voie professionnelle courant mi-juin

L'objectif est de repérer les élèves de 3^{ème} <mark>risquant de ne pas obtenir une affectation dans la voie professionnelle</mark>. Il permet aux élèves non assurés d'une affectation de formuler de nouveaux vœux entre le 13 et le 17 juin.

<u>Le 13 juin, les élèves en position d'être affectés sont sécurisés</u>. Leur pré-affectation est garantie et ils conservent la possibilité d'être affectés sur un vœu mieux classé si des places se libèrent.

Le collège prend connaissance de <mark>la liste de leurs élèves de 3^{ème} non assurés d'une affectation dans la voie professionnelle et sera destinataire d'une liste de formations disposant encore de places vacantes à l'issue du prétour.</mark>

Le collège convoque les familles des élèves de 3ème non assurés d'une affectation en voie professionnelle. A la demande des représentants légaux, <mark>de nouveaux vœux peuvent être ajoutés</mark>.

L'affectation

Affectation : 2^{nde} générale et technologique

Sur le ou les lycée(s) de secteur. L'élève est affecté à partir de son <u>lieu d'habitation</u>.

<u>Pour des vœux en seconde GT à capacité limitée d'accueil</u> : sur barème ou commission préalable donc pas de dérogation.

- * <u>Affectation sur barème de notes</u> : enseignement optionnel technologique Création et culture design, 2^{nde} spécifique STHR, 2^{nde} GT en lycée agricole;
- * Affectation sur décision préalable d'une commission : 2^{nde} GT internationale, 2^{nde} GT binationale (Abibac, Bachibac, Esabac), 2^{nde} GT bilingue régionale (basque)

Mettre en dernier vœu son lycée de secteur!!!

La dérogation au secteur

Concerne uniquement l'entrée en 2^{nde} générale et technologique hors du secteur

➡ Affectation dans la limite des places disponibles après affectation des élèves du secteur !!

<u>Critères prioritaires</u>

- 1. Le handicap
- 2. La nécessité d'une prise en charge médicale à proximité de l'établissement
- 3. Les élèves boursiers au mérite ou sur critère social
- 4. Les élèves dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement
- 5. Les élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité.
- 6. Les élèves devant suivre un parcours scolaire particulier

La dérogation au secteur

Concerne uniquement l'entrée en 2^{nde} générale et technologique hors du secteur

♣ Affectation dans la limite des places disponibles après affectation des élèves du secteur !!

Un **parcours scolaire particulier** concerne :

l Soit un projet d'accès en série technologique afin de suivre certains enseignements optionnels technologiques :

Biotechnologies (ST2S/STL)

Science et laboratoire (STL)

Création et innovation technologique (STI2D)

Santé et social (ST2S/STL)

Soit :

Continuité LV

Sections sportives

Troisième étape : l'inscription

<u>Dernière étape :</u>

Dès réception de l'affectation, vous pouvez inscrire votre enfant dans l'établissement en respectant le délai indiqué sur la notification.

Les formations professionnelles nécessitent le respect du calendrier.

En cas de non-inscription, l'élève perd sa place en voie professionnelle !!!

Les étapes en résumé

Le **Service en ligne Orientation** permet de <mark>saisir les intentions d'orientation</mark> (passage en 2^{de} générale et technologique, en 2^{de} professionnelle ou en 1^{re} année de CAP), avant le conseil de classe du 2^e trimestre, <mark>puis les choix d'orientation définitifs</mark> avant le conseil de classe du 3^e trimestre. Cette procédure en ligne a vocation à remplacer la fiche de dialogue papier.

Le **Service en ligne Affectation** permet de <u>consulter l'offre de formation et de saisir les demandes d'affectation</u> : le lycée de secteur, le choix des spécialités ou des familles de métiers pour la filière professionnelle, le choix des établissements d'accueil souhaités, les modalités de formation (sous statut scolaire ou par apprentissage) en voie professionnelle. Les familles consultent les résultats de leurs demandes.

Le Service en ligne Inscription: une fois l'affectation notifiée, la famille doit inscrire son enfant dans le délai mentionné. Si l'établissement a ouvert le service d'inscription en ligne, il sera même possible de réaliser immédiatement la démarche depuis le portail Scolarité Services. Lorsque l'inscription n'est pas confirmée dans le délai fixé ou en cas de désistement, la place peut être réattribuée.

Quelques ressources



https://youtu.be/F2nblkU2dOM





Accueil | Plan d'accès | Mentions légales | Contact

Bienvenue au Centre d'Information et d'Orientation (CIO) de Mont de Marsan et de ses antennes d'Aire-sur-Adour et de Parentis-en-Born





Le CIO, Centre d'Information et d'Orientation est un service public de l'Education Nationale de proximité. Ces services sont gratuits.



Nous accueillons le public scolaire : élèves des collèges et lycées publics et privés, les étudiants, les parents... Mais aussi non scolaire : jeunes non scolarisés, adultes en reconversion. Le CIO est également ouvert aux enseignants et aux travailleurs sociaux.

Vous pouvez, sur rendez-vous, vous entretenir avec un psychologue EN-EDCO qui ne vous "orientera" pas mais vous **aidera** à construire un parcours de formation.

Au cours de l'entretien, vous pourrez faire le point de vos goûts, de vos compétences, de votre situation scolaire...



Eventuellement, des questionnaires d'intérêt pourront vous êtes proposés avec l'aide d'outils informatisés d'évaluation pour mieux cerner vos centres d'intérêts. Le psy EN-EDCO envisagera avec vous différentes hypothèses et vous apportera une information personnalisée susceptible de vous aider dans vos choix (exigences des différentes formations, réalité des métiers et du marché du travail...).

Vous pouvez vous documenter sur les études ou les professions. C'est un lieu de ressources et d'échanges. Vous trouverez une documentation nationale, régionale et locale (publications ONISEP, CIDJ, revues spécialisées).

Site du CIO de Mont-de-Marsan : www.ciomontdemarsan.org

PADLET en route vers le lycée



CIO Mont de Marsan « 8 heures



3ème

En route vers le lycée/l'apprentissage

* Cet outil a été conçu par les CIO des Landes. Il recense les principales informations utiles pour faire des choix d'orientation. Il n'a pas vocation à être exhaustif mais vous permettra d'approfondir vos questionnements. Pour aller plus loin, vous pouvez prendre contact avec un psychologue de Féducation nationale dans votre établissement ou au CIO dont vous avez les coordonnées. CIO Mont de Marsan: 05 58 06 42 43 ce.ciomtmar@ac-bordeaux.fr, CIO Aire-sur-Adour: 05 58 71 62 33 cio.aire-adour@ac-bordeaux.fr, CIO Parentis-en-Born: 05 58 82 73 82 cio.parentis@ac-bordeaux.fr CIO de Dax: 05 58 74 70 34 ce.ciodax@ac-bordeaux.fr"

L'enseignement en France, le brevet

Schéma des études après la

L'année de 3ème : choisir son orientation: les guides





ORIENTATION

Répertoire des formations

L'année de 3ème : préparer son stage



Présentation du stage de 3ème



Présentation du stage de 3e

PASS métiers, convention de stage avec la chambre d'industrie des Landes



PASS'MÉTIERS - CCI des Landes

Les lycéens qui souhaitent réaliser des périodes d'observation en entreprise, d'une semaine durant les vacances scolaires, doivent signer une convention relative à l'organisation des périodes d'observation en milieu professionnel.

Le lycée général et technologique



Le lycée général et technologique



Organisation classe de



Le lycée professionnel



Le lycée professionnel

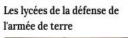


La voie professionnelle au lycée

Nouveau: bac pro optique photonique au lycée Kastler de Talence : technologies de la lumière



Les lycées militaires





Étudier dans un lycée de la Défense relevant de l'armée de Terre

Armée de terre

Le lycée naval de la Marine nationale



Le Lycée Naval

Marine nationale

L'école des mousses



Une autre facon d'apprendre: l'alternance

l'orientation des jeunes en voie

Guide de l'apprentissage

artisanat-nouvelle-aquitain...

Nouvelle-Aquitaine

L'alternance (contrat

pro/apprentissage)

Apprentissage: L'offre de nos centres

de formation en Nouvelle-aquitaine

professionnelle

Les métiers



Les métiers par secteur education.gouv.f

ONISEP TV



Ce sera moi - Amandine, Menui

Les métiers animés



cmonalternance-na.fr

CMonAlternance





Les-metiers-animes

En route vers le lycée/l'apprentissage

"Cet outil a été conçu par les CIO des Landes. Il recense les principales informations utiles pour faire des choix d'orientation. Il n'a pas vocation à être exhaustif mais vous permettra d'approfondir vos questionnements. Pour a pouvez prendre contact avec un psychologue de l'éducation nationale dans votre établissement ou au CIO dont vous avez les coordonnées. CIO Mont de Marsan : 05 58 06 42 43 ce.ciomtmar@ac-bordeaux.fr, CIO Aire-sur-Ado o.aire-adour@ac-bordeaux.fr, CIO Parentis-en-Born : 05 58 82 73 82 cio.parentis@ac-bordeaux.fr, CIO de Dax : 05 58 74 70 34 ce.ciodax@ac-bordeaux.fr"

Le lycée professionnel

La nouvelle voie pro POUVELLE VOIE PRO La nouvelle voie pro La

Le lycée professionnel



Nouveau: bac pro optique

Les lycées militaires

Les lycées de la défense de l'armée de terre



Étudier dans un lycée de la Défense relevant de l'armée de Terre

Armée de terre

Le lycée naval de la Marine nationale



Le Lycée Naval

Marine nationale

Une autre façon d'apprendre : l'alternance



Guide de l'apprentissage



Apprentissage: L'offre de nos centres de formation en Nouvelle-aquitaine

Nouvelle-Aquitaine

L'alternance (contrat pro/apprentissage)

Les métiers





Cycle découverte des métiers -Webinaires janvier 2024

Les métiers en direct : Myfuture propose chaque

Les JPO/ministages/forum

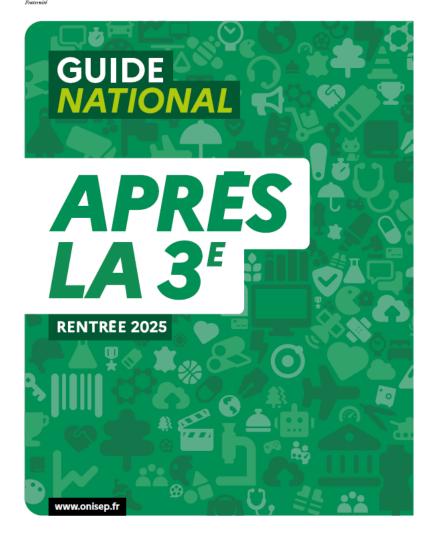


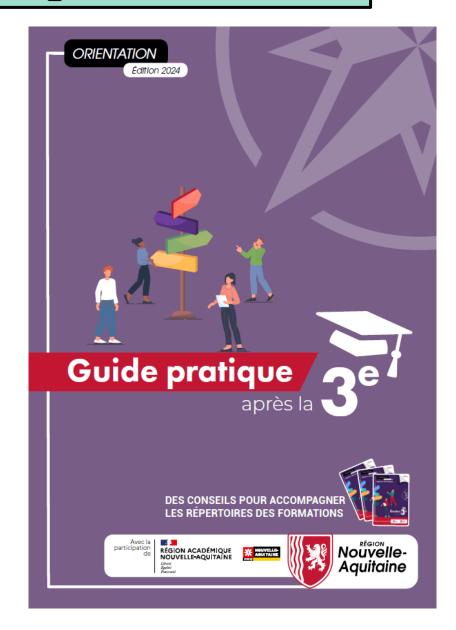


Brochures à télécharger gratuitement













Équipe éducative Proposez vos vidéos Onisep.fr @ Q Rechercher

Parcours Métiers Centres d'intérêt Séries Partenaires

À la une

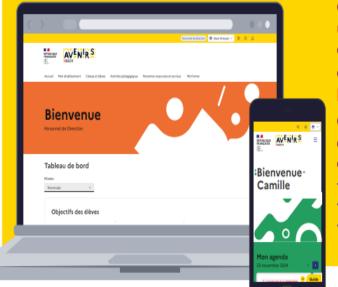
Diététicienne - Nutritionniste

Valène est une professionnelle du secteur paramédical. En situation de surpoids, de sous-poids, qu'on ait des problèmes de digestion ou médicaux, le diététicien sait concocter des régimes alimentaires adaptés à l'âge, au mode de vie, aux goûts et à l'état de santé des patients qui viennent consulter.



Voir la vidéo

La plateforme AVENIRISI socle de l'accompagnement à l'orientation



Conçue et développée par l'Onisep, **AVENIRIS**I est une plateforme innovante consacrée à l'orientation, qui s'adresse aux élèves de la 5^e à la terminale ainsi qu'aux professionnels de l'orientation et de l'éducation qui les guident dans leur réflexion.

Ce dispositif complet, qui allie outils numériques et accompagnement humain, est accessible à tous et gratuit pour:

- → accompagner à la connaissance de soi,
- → découvrir les métiers et le monde professionnel,
- → découvrir la variété des parcours et toutes les formations possibles.

Laurence GUIRONNET, psychologue de l'Education nationale Conseil en orientation

Permanence au CIO d'Aire sur l'Adour :

Mercredi 9h00 – 12h00 /13h30 – 17h00 Sur rendez-vous

> 45 rue Félix Despagnet 05 58 71 62 33

Cio.aire-adour@ac-bordeaux.fr

Permanence au Collège Pierre de Castelnau, Geaune

Mardi de 14h00 à 17h00

Classeur à la vie scolaire

MERCI DE VOTRE ATTENTION